



Stage Départemental d'Éscrime

27 et 28 Décembre 2021

Encadrement : Maître Varzaru Carmen (et/ou Dorin)

DATES ET HORAIRES	Lundi 27 et Mardi 28 Décembre 2021 de 9h30 à 16h30
LIEU	Salle d'Éscrime Jean Bouin Boulevard Pierre de Coubertin Angers ☎ 02.41.44.50.25
ESCRIMEURS CONCERNES	1. M9 – M11 – M13 – M15 et M17 en priorité mais tous les escrimeurs volontaires seront les bienvenus ! 2. Les candidats à l'arbitrage
PRIX	40 €
PROGRAMME PROPOSE :	9h30 à 12h00 : Condition physique et spécifique technique, assauts et arbitrage – règlement sportif. 12h00 à 13h00 : déjeuner et détente 13h00 à 16h15 : Technique, tactique, assauts dirigés, assauts à thèmes Assauts libres et arbitrage Douche... 16h30 : fin du stage
Prévoir un pique – nique, de quoi prendre une douche...	

Un programme spécifique pour les éducateurs en formation leur sera proposé.

CONSIGNES SANITAIRES

- Pass sanitaire obligatoire et contrôlé à l'entrée de la salle
- Port du masque obligatoire, retrait autorisé sur les pistes au moment de tirer
- Maintien des distances entre les personnes, gestes barrières respectés, ...



Stage Départemental d'Esgrime

27 et 28 Octobre 2021

INSCRIPTION

MERCI DE RENVOYER le coupon réponse avant le jeudi 23 Décembre 2021 au plus tard : Mr RENARD Pierre Yves, Trésorier de l'Association Départementale d'Esgrime du Maine et Loire 6, rue Jean Guignard 49100 ANGERS (adresse Mail : renard.pierreyves@free.fr)

Rappel : Si le nombre de stagiaires est inférieur à 12, le stage pourra être annulé.

NOM et Prénom (du stagiaire) :

..... Club :

Arme : Fleuret Epée Sabre

Catégorie : M9 (2013-14) M11 (2011-12) M13 (2009-10) M15 (2007-08)
 M17 (2005-06) Adulte Arbitre

Hébergement : Pour les stagiaires non domiciliés à Angers, le CD propose un hébergement dans les familles angevines, si l'organisation est possible.

Je peux héberger un stagiaire Lundi soir OUI NON
 J'aimerais que mon enfant soit hébergé. OUI NON

Adresse :

Adresse internet :@.....

☎

M. ou Mme autorise mon enfant

.....

à participer au Stage Départemental des 21 et 22 Octobre 2019 à la Salle d'Esgrime Jean Bouin à Angers.

et autorise le Maître du stage à prendre le cas échéant, toutes mesures et interventions rendues nécessaires par l'état de mon enfant.

et déclare que le stagiaire ne présente aucun symptôme relatif à une infection COVID19 à savoir : fièvre, toux, maux de tête, courbatures, fatigue inhabituelle ; perte de l'odorat, disparition du goût, diarrhée....

Bon pour autorisations

Signature

Je joins le règlement de 40 € (à l'ordre du Comité Départemental d'Esgrime du Maine & Loire)